

Procès-verbal de séance du Conseil Municipal

du jeudi 27 avril 2017 à 20 heures

L'AN DEUX MIL DIX-SEPT le VINGT-SEPT AVRIL à 20 H, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur **LEGUET Philippe**, Maire.

Étaient présents : Monsieur LEGUET Philippe, **Maire** ;

Mesdames BAILLY Aline, RENAUD Brigitte et TYLKOWSKI Frédérique, et Messieurs ANNE Régis et VENTROUX Jacques, **Adjoints**,

Mesdames HUBERT Jeannine, LOVAT Cindy, PICOULEAU Christelle, ROCHETEAU Lydie et ROINEAU Manon et Messieurs LEHOUX Yves, LEROY Patrick et MARAIS Bruno, **Conseillers municipaux**

Absents excusés :

Madame MARTINEAU Anita donne procuration à Monsieur LEHOUX Yves

Monsieur LEDUC Bruno donne procuration à Madame HUBERT Jeannine

Monsieur MARIE Philippe donne procuration à Monsieur ANNE Régis

Monsieur MOURIER Nicolas donne procuration à Madame PICOULEAU Christelle

Monsieur FORÊT Christophe

Secrétaire de Séance : Monsieur MARAIS Bruno

Membres en exercice : 19

présents : 14

votants : 18

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 30 mars 2017.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA SARTHE – GESTION DU SITE ARCHÉOLOGIQUE D'AUBIGNÉ-RACAN

Le Département de la Sarthe propose à la commune d'Aubigné-Racan de formaliser la relation partenariale établie depuis de nombreuses années concernant la gestion du site archéologique en signant une convention de partenariat.

Le Département assure en tant que propriétaire la gestion et l'animation du site archéologique d'Aubigné-Racan qui compte également parmi les espaces naturels sensibles départementaux.

Dans ce cadre et pour faciliter la mise en œuvre d'une gestion concertée et partagée d'un site géographiquement éloigné des centres de décisions départementaux, le Département et la commune souhaite définir les termes d'un partenariat autour de sa gestion et de son animation.

La convention définit donc les termes de ce partenariat.

Elle est conclue pour une durée d'un an à compter de sa date de signature et sera renouvelée par tacite reconduction.

Le conseil municipal, après vote, à l'unanimité, autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec le Département et tout document y afférent.

TARIF DES PHOTOCOPIES COULEUR A L'ACCUEIL

Pour faire suite à l'installation d'un nouveau copieur à l'accueil, les photocopies couleur sont désormais possible. Le tarif des photocopies noir et blanc est de 0.30 €.

Le Maire propose d'instaurer un tarif pour les photocopies couleur : 0.50 €.

Le conseil municipal, après vote à l'unanimité, fixe le tarif d'une photocopie couleur à 0.50 €.

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER D'UNE ÉTUDIANTE AUBIGNANAISE

Le Maire donne lecture du courrier d'une étudiante de la commune actuellement en deuxième année à Sciences Po Lille qui sollicite le conseil municipal pour un soutien financier dans le cadre de sa troisième année qu'elle envisage de faire à l'étranger.

Après réflexion du conseil municipal, en acceptant pour un étudiant, il se verrait dans l'obligation d'accepter pour toute demande, ce qui n'est pas le rôle de la collectivité. Le conseil municipal estime qu'il s'agit d'un choix personnel de l'étudiante qui ne peut être financé par la collectivité.

Après vote, 1 abstention (R. ANNE) et 17 contre, le conseil municipal refuse la demande de soutien financier.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DU SIAEP DE LA RÉGION DE MAYET – ANNÉE 2016

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable – exercice 2016 – du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Région de Mayet dont la commune est adhérente.

Le Maire précise que le rendement du réseau de distribution est bon : 87.8 %.

Les membres du conseil municipal ayant préalablement à la séance du conseil municipal pris connaissance du rapport n'émettent aucune remarque.

INFORMATION SUR LA MISE EN PLACE DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE A COMPTER DU 1^{ER} MAI

Pour faire suite aux différents avis des services de la Préfecture, le Plan Communal de Sauvegarde a été finalisé.

L'arrêté du Maire établissant le PCS sera rédigé à compter du 1^{er} mai.

Le PCS sera mis à jour régulièrement.

INFORMATION SUR LA NOMINATION D'UN ASSISTANT DE PRÉVENTION

Dans le cadre de la prévention des risques professionnels, le Maire a l'obligation de nommer un ou plusieurs agent(s) de prévention au sein des services.

Cet agent, appelé assistant de prévention, est chargé d'assister et de conseiller l'autorité territoriale dans la démarche d'évaluation des risques professionnels et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques professionnels ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail.

Dans le cadre du contrat aidé de l'agent recrutée à l'Agence Postale Communale, la commune a l'obligation de former cet agent pour une montée en compétences, voire la pérennité de l'emploi.

A ce titre, et au regard de son expérience professionnelle, le Maire a proposé à l'agent de l'Agence Postale de devenir l'assistant de prévention de la commune. Elle a donc suivi la formation initiale obligatoire de 5 jours et a été nommée au 1^{er} avril 2017.

Le Maire précise que l'assistant de prévention participera avec le Centre de Gestion de la Sarthe à la rédaction d'un nouveau Document Unique, le précédent n'ayant jamais l'objet de mise à jour et s'étant avéré inadapté à la collectivité.

20 h 50 – Arrivée de M. FORÊT Christophe

PERMANENCE AU 2^{ème} TOUR DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

	<u>7 mai 2017</u>
<i>8 h 00 – 10 h 45</i>	ANNE Régis FORET Christophe LEHOUX Yves ROINEAU Manon
<i>10 h 45 – 13 h 30</i>	RENAUD Brigitte PICOULEAU Christelle HUBERT Jeannine ROCHETEAU Lydie
<i>13 h 30 – 16 h 15</i>	TYLKOWSKI Frédérique CHAMPENOIS Jeannine LEROY Patrick MARAIS Bruno
<i>16 h 15 – 19 h 00</i>	VENTROUX Jacques BAILLY Aline ROINEAU Manon LEDUC Bruno

Les conseillers présents se positionnent déjà pour les permanences des élections législatives. Un tableau récapitulatif sera envoyé par mail afin de le compléter.

PROGRAMME DE LA CÉRÉMONIE DU 8 MAI

L'invitation à la cérémonie du 8 mai est remise à chaque conseiller.

- 8 H 45 Rassemblement place des A.F.N. - Drapeaux
- 9 H 00 Manifestation du Souvenir au Monument Aux Morts
Dépôt de Gerbes - Minute de Silence
Distribution de brioches aux enfants des écoles.
- 10 H 30 Cérémonie religieuse
- 11 H 45 Vin d'honneur à la Salle des fêtes d'Aubigné-Racan
- 12 H 30 Déjeuner à la salle des fêtes

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION « TRAVAUX – ÉCLAIRAGE PUBLIC »

Un exemplaire du compte rendu est remis à chaque conseiller.

M. J. VENTROUX, responsable de la commission, donne lecture du compte rendu de la réunion du 05 avril 2017.

Le conseil municipal émet un avis favorable aux différentes propositions de la commission.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION « SPORTS – CULTURE – LOISIRS - TOURISME »

Un exemplaire du compte rendu est remis à chaque conseiller.

Mme F. TYLKOWSKI, responsable de la commission, donne lecture du compte rendu de la réunion du 19 avril 2017.

Le conseil municipal émet un avis favorable aux différentes propositions de la commission.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION « FÊTES ET CÉRÉMONIES – SALLE POLYVALENTE »

Un exemplaire du compte rendu est remis à chaque conseiller.

Mme A. BAILLY, responsable de la commission, donne lecture du compte rendu de la réunion du 19 avril 2017.

DIVERS

- Le Maire donne lecture de la carte de remerciements envoyée par les enfants de l'école publique pour la subvention accordée à l'occasion de leur voyage.

- Le nouveau chef de centre des pompiers, M. DUPIN, souhaite faire visiter le centre de secours d'Aubigné-Racan aux conseillers qui n'avaient pas eu l'occasion d'être présents à l'inauguration.
Après consultation, la visite se ferait un soir vers 18h30, le jour reste à définir avec M. DUPIN.
- Une information sur les randonnées semi-nocturnes du samedi 3 juin 2017 est remise à chaque conseiller.
- Prochaine réunion du conseil municipal le **mardi 30 mai 2017** à 20 heures.

La séance est levée à 21 h 50.

Le Maire : Philippe LEGUET

Le secrétaire de séance : Bruno MARAIS